



CDIP/2/INF/3 ORIGINAL: anglais DATE: 13 juin 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CDIP)

Deuxième session Genève, 7 – 11 juillet 2008

CADRE D'UNE ETUDE CONCERNANT LA RECOMMANDATION 8

établi par le Secrétariat

- 1. À la première session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue du 3 au 7 mars 2008, les États membres ont étudié les activités qui pourraient être envisagées pour mettre en œuvre la recommandation adoptée 8/26 et ont prié le Secrétariat d'élaborer un projet de document comme le proposait le document CDIP/1/3. La recommandation en question est reproduite ci-dessous :
 - "Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets".
- 2. Le CDIP est également convenu que le document traiterait d'autres questions soulevées par les États membres, y compris la possibilité d'élaborer des contrats-types, de mettre les bases de données de l'OMPI à disposition au moyen d'un portail Internet, d'organiser un forum avec les propriétaires de bases de données, d'améliorer le système PATENTSCOPE® pour y inclure des renseignements additionnels sur les demandes PCT en phase nationale et d'évaluer les ressources humaines et financières que nécessitent les différentes options d'accès aux bases de données spécialisées publiques et privées relatives aux brevets qu'ont les offices de la propriété intellectuelle cherchant à éviter les atteintes au droit d'auteur. Les principes directeurs du plan d'action pour le développement seraient pris en compte. Le cadre du document serait présenté par le Secrétariat lors de la session de juillet du CDIP.

CDIP/2/INF/3 page 2

- 3. Le Secrétariat a donc défini le cadre de l'étude qui figure en annexe. Cette étude s'articulera autour des grands axes suivants :
 - a) analyse des besoins de chaque pays;
 - b) examen des bases de données consacrées aux brevets;
 - c) examen des bases de données consacrées à la littérature non-brevet;
 - d) analyse de la valeur ajoutée des bases de données commerciales par rapport aux bases de données gratuites;
 - e) questions et recommandations possibles dans cette étude; et
 - f) ressources humaines et financières nécessaires.
 - 4. Le comité est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

CADRE D'UNE ETUDE CONCERNANT LA RECOMMANDATION 8

a) Analyse des besoins de chaque pays

Afin d'évaluer de manière exhaustive les besoins des offices nationaux des brevets ou de la propriété intellectuelle dans le contexte d'une facilitation de l'accès à l'information technique et scientifique, une analyse efficace des besoins devrait être réalisée de façon à recueillir les données suivantes :

- activité nationale liée aux brevets (tendance en matière de protection par brevet) à partir de statistiques économiques, financières et démographiques, par exemple du nombre de premiers dépôts par million d'habitants;
- besoins des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne le système national des brevets, pour savoir notamment si ce dernier permet de réaliser une recherche sur l'état de la technique et un examen de fond ou s'il ne prévoit qu'un enregistrement; et
- besoins des utilisateurs (sur le plan éducatif, commercial ou industriel) en ce qui concerne l'accès direct aux bases de données spécialisées.

Il faudrait clairement convenir non seulement du domaine d'application mais aussi de l'envergure de l'analyse des besoins. On considère que cette analyse sera étendue aux pays à revenu faible ou intermédiaire, y compris les pays les moins avancés.

Cette analyse sera établie à l'aide de statistiques et d'informations sur les brevets accessibles au public à l'échelle nationale et complétée par un questionnaire envoyé à chaque office national de propriété intellectuelle.

b) Examen des bases de données consacrées aux brevets

Compte tenu du grand nombre de services de bases de données spécialisées gratuites et commerciales désormais disponibles sur l'Internet, il sera procédé à un examen des fonctionnalités de recherche de ces services.

Une évaluation des coûts devrait notamment être réalisée en ce qui concerne les services de bases de données commerciales. Étant donné que ces coûts ne sont pas toujours spontanément ou clairement indiqués par les fournisseurs de services commerciaux, des renseignements seront demandés directement aux fournisseurs.

c) Examen des bases de données consacrées à la littérature non-brevet

Un examen semblable à celui entrepris pour les bases de données relatives aux brevets devrait être réalisé en ce qui concerne les bases de données sur la littérature non-brevet. L'accessibilité et l'extraction de la littérature non-brevet se développent rapidement,

CDIP/2/INF/3 Annexe, page 2

élargissant et complétant les possibilités existantes de recherche d'information technique en général, ce qui, jusqu'à récemment, ne pouvait se faire qu'en utilisant les bases de données relatives aux brevets classés. De plus, dans certains domaines techniques tels que la biotechnologie, la technologie médicale et l'informatique, la littérature non-brevet de base fournit la contribution la plus importante aux antériorités existantes.

À la différence de la documentation de brevet de base, qui est mise à disposition gratuitement par les offices des brevets du monde entier, l'accès à la littérature non-brevet n'est pas toujours gratuit, ce qui ne fait qu'aggraver la situation de nombreux pays en développement pour ce qui est de l'accès à l'information technique.

L'examen couvrira les éditeurs de littérature non-brevet en libre accès et commerciaux, ainsi que les coûts liés à ces derniers.

d) Analyse de la valeur ajoutée des bases de données commerciales par rapport aux bases de données gratuites

Depuis la mise à disposition, il y a une dizaine d'années, des premières bases de données gratuites sur l'Internet, qui n'étaient dotées initialement que des fonctionnalités de recherche les plus élémentaires comme la recherche du numéro de publication uniquement, les mots-clés dans le titre ou la classification des brevets, les services offerts ont considérablement évolué. Par exemple, PATENTSCOPE[®], le service de recherche de l'OMPI, propose des recherches en texte intégral, des analyses graphiques, une notification par flux RSS assurant un suivi des recherches, etc. Nul doute que cette évolution se poursuivra dans le futur.

Les bases de données commerciales offrent sans conteste des fonctionnalités à valeur ajoutée plus puissantes que les services en libre accès. Toutefois, étant donné les coûts élevés qu'implique l'utilisation de ces services, il est raisonnable de mesurer l'importance des avantages obtenus par rapport aux coûts.

Il est donc proposé de réaliser une analyse coûts-avantages, en prenant particulièrement en considération l'analyse des besoins des offices de propriété intellectuelle mentionnée au point a) ci-dessus.

e) Questions et recommandations possibles dans cette étude

L'étude pourrait recenser des questions et émettre des recommandations que l'OMPI coordonnerait et contribuerait à mettre en œuvre, notamment :

- i) Indication des services de bases de données susceptibles d'être utilisés par les offices de propriété intellectuelle concernant :
- les bases de données gratuites relatives aux brevets et à la littérature non-brevet; et
- les bases de données commerciales relatives aux brevets et à la littérature non-brevet.

CDIP/2/INF/3 Annexe, page 3

- ii) Concession de licences pour les bases de données commerciales aux offices nationaux des brevets des pays en développement, y compris l'adoption de critères permettant de définir quels offices nationaux peuvent prétendre à cette assistance.
- iii) Évaluation de la possibilité de négocier des contrats-types et la fixation des prix en fonction des points a) et b) ci-dessus.
- iv) Amélioration de PATENTSCOPE[®]: le service de recherche de l'OMPI poursuivra son développement, par exemple en offrant, dans un proche avenir, une recherche multilingue (la possibilité de rechercher des documents en diverses langues au moyen d'une seule langue de recherche) ainsi que de nouveaux outils de recherche et d'analyse graphique; la prestation de services de littérature non-brevet sur PATENTSCOPE[®] devrait également être étudiée.

L'étude devrait préciser comment PATENTSCOPE[®] pourrait maximiser les recherches sur l'information en matière de brevets et la littérature non-brevet et l'accès à cette information.

v) Les services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement (WPIS) ont été spécialement créés par l'Organisation afin de répondre directement aux besoins des pays en développement en matière de recherche et d'examen. Pendant des années, ces services ont été proposés gratuitement grâce aux contributions apportées par des offices de propriété industrielle du monde entier et par le Bureau international de l'OMPI.

Les services suivants sont fournis dans le cadre du WPIS :

- rapports de recherche sur l'état de la technique pour les particuliers et les institutions, rédigés par les offices de pays donateurs;
- dans le cadre du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI), une recherche et un examen sont effectués sur des demandes de brevet déposées auprès des offices de propriété industrielle, par exemple les demandes de brevet de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), qui ne bénéficient d'aucune priorité ou pour lesquelles aucun rapport de recherche n'a été établi;
- communication d'informations sur des documents de brevet équivalents publiés dans d'autres pays (familles de brevets); et
 - fourniture de copies de documents de brevet.

L'étude devrait déterminer comment les WPIS et l'ICSEI pourraient être développés et actualisés pour devenir un service de recherche et d'examen efficace et centralisé, notamment pour les pays en développement.

vi) Mise en place d'un forum de propriétaires de bases de données : suite à l'examen des bases de données relatives aux brevets et à la littérature non-brevet et à l'analyse comparée des bases de données libres et des bases de données commerciales, il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place un forum de propriétaires de bases de données commerciales afin d'examiner et de négocier directement d'éventuels tarifs préférentiels à grande échelle.

CDIP/2/INF/3 Annexe, page 4

- vii) Une analyse des insuffisances de la formation en matière d'utilisation des bases de données gratuites et commerciales pourrait être effectuée de manière à mieux cibler la formation et à optimiser l'utilisation de certaines bases de données.
- viii) Diffusion des activités d'information en matière de brevets : suite aux analyses mentionnées plus haut, de nouvelles campagnes de sensibilisation ciblées pourraient être menées.
- ix) Association avec des portails Internet populaires : des contacts pourraient être établis avec des portails Internet tels que Google afin de sensibiliser le public à la documentation de brevet et à la littérature non-brevet et d'améliorer l'accessibilité de ces dernières.

f) Ressources humaines et financières nécessaires

- i) Pour réaliser les analyses susmentionnées et mener à bien cette étude dans le cadre qui vient d'être défini, les besoins en ressources humaines et financières sont estimés de la manière suivante :
- engagement d'un consultant sur 500 heures-personne (environ trois mois) pour un coût estimé à 40 000 francs suisses; et
- afin de mener des négociations individuelles efficaces avec les grands fournisseurs de bases de données commerciales, un budget de voyage de 50 000 francs suisses pourrait être envisagé.
- ii) L'étude proposera ensuite les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre les options et les scénarios exposés et retenus par le CDIP. Il convient de noter que ces coûts, qui incluront les redevances de licence, vont probablement être importants.
- iii) Les coûts d'élaboration de cette étude et les coûts de mise en œuvre finalement approuvés et définis par l'étude ne sont pas inscrits au programme et budget qui a été approuvé pour 2008-2009.

g) Conclusion

Cette étude donnera, de manière aussi concise que possible et à l'aide de graphiques et de tableaux, une vue d'ensemble de la situation actuelle et des besoins futurs des pays en développement en ce qui concerne les services d'information en matière de brevets et elle formulera des recommandations claires afin de permettre à l'OMPI d'aider les pays en développement à couvrir leurs besoins particuliers.

Le CDIP est prié de présenter ses observations et suggestions concernant le cadre de l'étude qui vient d'être proposé.